

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Page 1/2

Séance du 18 Septembre 2018

CO 116 DE

Étaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER, Yves DÉCOTÉ (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, René MOLIN, Anne DE ZAN, Bernadette ETIEVANT, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Daniel DURET, Patrice VILLALONGA, Florent GAILLARD, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Michel FEVRE, Jean-Luc BROCARD, Roger GROS, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Bernard DODANE, Dominique GAHIER, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT, Bernard LAUBIER, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, Marie-Thérèse BROCARD, Adrien LAVIER, Claudine ROUEFF, Odile SIMON, Clément FORET, Gérard MATHIEU, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Marie-Odile FOYET.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Claude ROMANET à Gilles BEDER (Vice-Présidents), Martine PINGAT CHANEY à René MOLIN, Philippe BRUNIAUX à Jean-Jacques COURT, Christine CHATEAU à Martine VUILLEMIN, Valérie PAQUIEZ à Denis MOREL, Raphaël GAGNEUR à Jean-Louis DUFOUR, Marie-Ange CAPRON à Colette GIRARD, Catherine CATHENOZ à Dominique BONNET, Yann PINGUAND à Marie-Thérèse BROCARD, Christian PROST à Adrien LAVIER, soit 10 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Hubert DELACROIX à Bernadette ETIEVANT, Roland BERTHELIER à Daniel DURET, Bernard ONCLE à Marie-Odile FOYET, soit 3 voix délibératives à des Suppléants.

Assistaient à titre consultatif : Pascal BONVALOT, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Étaient Excusés : Colette BEAUD, Antoine MARCELIN, Denis BRENIAUX, Frédéric LAMBERT, Jean-Baptiste MERILLOT, Anne CHARLET, René BERNARD, Laurent MENETRIER, Michel BONTEMPS.

Étaient absents : Véronique LAMBERT (Vice-Présidente), Rémy VIENNET, Cyril ACCARD GUILLOIS, André PROST, Serge DAYET, Roger CHAUVIN, Gérard BOUDIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Jacques FAIVRE, Nelly BUYS, Sylvain BENETRUY, Jean-Jacques DE VETTOR, Jean BOYER.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre GUINCHARD.

Convocation faite le : 10 septembre 2018

Objet : Tarif des contrôles de bon fonctionnement des installations individuelles d'assainissement du territoire de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura ;

VU l'avis favorable de la Commission Environnement du 29 août 2018 ;

Contexte

La Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura résulte de la fusion de trois EPCI (Arbois Vignes et Villages, Poligny Comté de Grimont et Pays de Salins Les Bains). Chacune avait la compétence assainissement individuel.

Les communes étant totalement en assainissement individuels sont au nombre de 44 (67 %) sur un total de 66, soit un parc de l'ordre de 3800 d'installations individuels. Le diagnostic initial sera terminé sur le territoire fin 2018 pour les derniers écarts.

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 94

Présents : 65

Votants : 75

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Page 2/2

Séance du 18 Septembre 2018

CO 116 DE (SUITE)

Objet : Tarif des contrôles de bon fonctionnement des installations individuelles d'assainissement du territoire de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura.

Les installations conformes représentent 25 % du parc total et concernent surtout les constructions neuves (- de 10 ans). La réhabilitation des installations non conformes est engagée sur les 3 territoires et représente 2 % du parc, de même que le service d'entretien avec 15 % des installations vidangées. Les diagnostics liés aux ventes concernent 12 % du parc sur 6 ans.

Les pratiques sont globalement identiques, un processus d'harmonisation des tarifs, procédures et outils est en cours de réalisation afin que les diagnostics de bon fonctionnement puissent démarrer dès l'automne 2018.

Evolution probable de la réglementation

En mai 2018, l'Assemblée nationale a approuvé en première lecture le projet de loi Elan. Plusieurs mesures touchant directement l'assainissement non collectif ont déjà été adoptées :

- La validité des contrôles en cas de vente passe à 10 ans ;
- La périodicité des contrôles passe directement à 10 ans.

Néanmoins, le texte entame seulement son périple législatif, et de nombreuses opportunités de modification demeurent encore avant sa promulgation.

Calcul du coût du contrôle

Les éléments pris en compte dans le cadre de l'établissement du tarif sont les suivants :

- Le budget annuel du service SPANC est de 50 000 € ;
- 3800 installations à visiter ;
- Arrêt des subventions de l'Agence de l'Eau Rhône méditerranée Corse ;
- Périodicité fixée à 10 ans (évolution législative) ;
- Disparition des diagnostics vente Du fait de la nouvelle durée de validité,
- Budget autonome, obligation d'équilibre ;
- Objectif de 400 contrôles par an tout compris (bon fonctionnement, conception et réalisation).

Le calcul du tarif est alors le suivant : $50\,000\text{ €} / 400\text{ contrôles/an} = 125\text{ €}$ soit 12,5€ /an sur une période de 10 ans.

VU l'avis favorable de la Commission Environnement du 29 août 2018 ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1 / APPROUVE le projet de tarification des contrôles de bon fonctionnement à 125 € ;

2 / AUTORISE le président à prendre toutes dispositions pour son application.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,

Pour copie certifiée conforme à l'original

Le Président

Michel FRANCONY

Pour le Président empêché,
le 1^{er} Vice-Président,

Jean-François GAILLARD